

École des Médiateurs CNV

Dans l'esprit des textes et notamment du décret 2012-66 du 20 janvier 2012 précisant les conditions requises pour être médiateur, les organismes professionnels de médiation préconisent la formation continue.

Formation professionnelle continue

La médiation CNV en organisation

1 module de 3 jours soit 21 heures

L'École des Médiateurs CNV propose, dans le cadre de la formation continue, une formation axée sur la thématique de la médiation CNV en organisation.

Ce module, s'adresse aux médiateurs déjà formés à la médiation CNV et plus particulièrement aux médiateurs qui souhaitent intervenir dans les organisations (entreprises, associations, collectivités...).

OBJECTIFS

Permettre aux médiateurs :

- de comprendre ce que la médiation CNV peut apporter aux organisations pour les besoins de prévention et de résolution de conflits notamment au regard de la législation actuelle sur les risques psycho-sociaux ;
- d'appréhender le contexte d'intervention en organisation et les spécificités de la médiation face à d'autres modes d'intervention (coaching, consulting/conseil en organisation, formation...) pour qualifier les demandes et exercer sa fonction avec discernement en toute indépendance.
- d'acquérir des réflexes et une pratique adaptée aux enjeux de la médiation en organisation.

PROGRAMME DES 3 JOURS DE FORMATION

- Les Risques Psycho-Sociaux : la législation en vigueur et la tendance jurisprudentielle.
- Les conflits du travail : la médiation CNV comme levier de prévention et de résolution de ces conflits.
- La médiation face à d'autres modes d'intervention en organisation : Différenciations et frontières au service du discernement et de la clarté des postures.
- Le respect des règles de gouvernance d'une organisation et des règles éthiques et déontologiques d'un médiateur notamment au regard des principes de confidentialité, d'indépendance et de consentement des personnes à la médiation.
- Focus sur le rôle et place des managers dans une médiation de groupe concernant leurs équipes.
- Les mises en situation dans une médiation CNV de groupe en entreprise.

CAPACITES DÉVELOPPÉES

- des connaissances suffisantes pour être à l'aise face à des demandes de médiation en organisation ou face aux obstacles à la mise en œuvre de ce processus de médiation.
- une capacité à qualifier les demandes de médiation en organisation et à mettre en œuvre les conditions requises pour sécuriser le processus de médiation et la posture du médiateur.

- du discernement sur les enjeux des conflits en organisation permettant d'accompagner les acteurs du conflit dans la recherche d'accords d'autant plus durables et pérennes qu'ils respectent les besoins des protagonistes, des personnes impactés et de l'organisation.
- de la pratique par les mises en situation pour mener à bien une médiation CNV de groupe en entreprise.

MÉTHODES

Apports théoriques, témoignages, démonstration.
Ateliers de recherche et de réflexion,
Mises en situation, coaching personnalisé
Bibliographie

PUBLIC

Les médiateurs formés par l'École des Médiateurs CNV et, sur demande, tout autre médiateur justifiant d'une formation à la médiation et à la CNV.

ÉQUIPE

Nathalie Simonnet et son équipe de médiatrices CNV ayant une pratique de la médiation CNV en organisation, formatrices à l'École des Médiateurs CNV.

DETAILS PRATIQUES

Horaires de formation

- Jour 1 : 9h30 à 18h00
 - Jour 2 : de 9h00 à 18h00
 - Jour 3 : de 9h00 à 17h00
- soit 21 heures sur 3 jours.

Attestation de formation

A l'issue de la formation, l'École délivre une attestation de formation, précisant les heures effectuées et les compétences acquises.

Contact pour inscription

Emmanuelle DABBENE

Permanence téléphonique : lundi et mercredi de 9h30 à 12h30 ☎ 06 43 34 22 31
formationmediateurscnv.17@gmail.com